



Commune de Léaz

N° 04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 mars 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 11 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE –

Absents excusés : Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : **TARIF DE LA VAISSELLE CASSEE OU PERDUE**

Madame la Maire explique que la délibération des tarifs de vaisselle lors de la location des salles des fêtes n'a pas été mise à jour depuis le 21 février 2011.

Il est donc nécessaire de voter les tarifs qui seront appliqués lors de casse ou de perte. Après étude de la facture d'achat, elle propose d'appliquer les tarifs suivants :

TARIF CASSE OU PERTE VAISSELLE LOCATION			
Assiette plate	2 €	Décapsuleur	1 €
Assiette creuse	2 €	Fourchette	1 €
Assiette à dessert	2 €	Louche	7 €
Assiette à dessert en verre	5 €	Ouvre- bouteille	5 €
Bac à couverts avec couvercle	10 €	Paire de ciseaux	6 €
Corbeille à pain inox	4 €	Planche à découper	12 €
Corbeille plastique de rangement	4 €	Plat à dessert	5 €
Coupelle apéro	2 €	Plat rond creux	6 €
Coupe- pain	100 €	Plateau de service	8 €
Couteau	1 €	Pot à eau	4 €
Couteau éplucheur	2 €	Saladier	5 €
Couteau à découper petit	4 €	Tasse à café	2 €
Couteau à découper grand	15 €	Tasse à thé	2 €
Couteau à pain	6 €	Vase	3 €
Couverts à salade	6 €	Verre à eau	2 €
Couverts de service	6 €	Verre ballon	2 €
Cuillère à café	1 €	Verre coupe à champagne	2 €
Cuillère à soupe	1 €		



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 001-210102091-20250318-2025_04DEL-DE



N° 04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- **VOTE** le tarif de la vaisselle présenté ci-dessus applicable à partir du 1^{er} avril 2025
- **DIT** qu'un titre de trésorerie sera émis à chaque encaissement de somme relative à la vaisselle cassée ou perdue

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

